



2017-12-190

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **12 décembre 2017** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert  
Siège #2 - Dominique Goulet-Roy  
Siège #3 - Catherine Rodrigue  
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet  
Siège #5 - Louison Busque  
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Jean-Guy Plante, maire

Formant quorum sous la présidence du substitut du maire, monsieur François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE  
CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 5 décembre 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée extraordinaire, le substitut du maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement

**2017-12-191 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2018 de cette municipalité

**2017-12-192 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SESSION
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

**2017-12-193 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018**

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2018, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès verbal.

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par madame Louise Gilbert, appuyé par madame Catherine Rodrigue et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Philibert;

Adopte le budget de l'exercice financiers de 2018 prévoyant;

**REVENUS**

Taxes foncières :	367 720 \$
Paiement tenant lieu de taxes:	400 \$
Autres revenus:	38 147 \$
Revenus de transferts:	469 238 \$
Appropriation au surplus:	43 184 \$
Total :	918 689 \$

**DÉPENSES**

Administration générale:	120 526 \$
Sécurité publique:	72 299 \$
Transport:	127 927 \$
Hygiène du milieu:	65 970 \$
Aménagement, urbanisme :	5 000 \$
Loisirs et culture:	63 072 \$
Dépenses en immobilisation:	463 894 \$
Total :	918 689 \$

Adoptée unanimement

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**2017-12-194 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h30

---

François Morin, substitut maire

---

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.